

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03-61/2022**

Date de convocation : 2 décembre 2022

Date d'affichage : 2 décembre 2022

Objet : Présentation des rapports sur le prix et la qualité du service pour les services déchets, eau potable et assainissement de Valence Romans Agglo pour l'année 2021

L'an deux mil vingt-deux et le six décembre à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Frédéric BERNE - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA - Carole MOTTUEL - Audrey MORGANTINI - Annabelle MORILLAS - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD

Absents, excusés : Anne-Lise CALABRIN - Sébastien RUAZ - Virginie TARDY

Procurations : Anne-Lise CALABRIN à Annabelle MORILLAS, Virginie TARDY à Séverine CAPOGNA

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code Général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal prend acte de la présentation des rapports sur la qualité du service des services déchets, eau potable et assainissement pour l'année 2021, établis par Valence Romans Agglo.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en formule la demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public déchets pour 2021 de VRA

APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public eau potable pour 2021 de VRA

APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public assainissement pour 2021 de VRA

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 7 décembre 2022

Le Maire

Pierre COLOMB

